



2018

Rapport d'activités

11 COMMUNES
23 000 HABITANTS



ANDELU • BAZEMONT • CHAVENAY • CRESPIÈRES • DAVRON • FEUCHEROLLES • HERBEVILLE
MAREIL-SUR-MAULDRE • MAULE • MONTAINVILLE • SAINT-NOM-LA-BRETÊCHE • ANDEL
BAZEMONT • CHAVENAY • CRESPIÈRES • DAVRON • FEUCHEROLLES • HERBEVILLE
MAREIL-SUR-MAULDRE • MAULE • MONTAINVILLE • SAINT-NOM-LA-BRETÊCHE • ANDEL
BAZEMONT • CHAVENAY • CRESPIÈRES • DAVRON • FEUCHEROLLES • HERBEVILLE • MAREIL-
SUR-MAULDRE • MAULE • MONTAINVILLE • SAINT-NOM-LA-BRETÊCHE • ANDELU • BAZEMO
CHAVENAY • CRESPIÈRES • DAVRON • FEUCHEROLLES • HERBEVILLE • MAREIL-SUR-MAULDRE
• MONTAINVILLE • SAINT-NOM-LA-BRETÊCHE • ANDELU • BAZEMONT • CHAVENAY • CRESPIÈR
DAVRON • FEUCHEROLLES • HERBEVILLE • MAREIL-SUR-MAULDRE • MAULE • MONTAINVILLE





La loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, apporte une innovation importante en matière de communication des EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale).

L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales est rédigé comme suit :

« Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale ».

Ce rapport a été soumis au Conseil de la Communauté de communes Gally Mauldre le 25 septembre 2019 pour adoption.



Photographies et visuels :

villes d'Andelu, Bazemont, Chavenay, Crespières, Davron, Feucherolles, Herbeville, Mareil-sur-Mauldre, Maule, Montainville, Saint-Nom-La-Bretèche, services communications, Laurent Chartier
Impression : Hôtel de ville - rue des Galliens - 78580 MAULE

Communauté de communes Gally Mauldre
Hôtel de ville
rue des Galliens
78580 MAULE
Tél : 01.30.90.49.00
Fax : 01.30.90.96.48
www.cc-gallymauldre.fr



Saint-Nom-La-Breteche



Mareil-sur-Mauldre



Davron



Maulle



Chavenay



❖ Préambule	5
Edito.....	5
Territoire et historique	6
Les évènements marquants 2018.....	7
❖ La Gouvernance de la communauté	8
❖ Les compétences – 2018	11
Développement économique	12
Aménagement de l'espace	14
Protection et mise en valeur de l'environnement	18
Communication	20
Culture, sports et loisirs	21
Actions sociales	26
Transports et déplacements	28
Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication	29
❖ Budget – Finances – Personnel	30
Le budget et les finances	30
Transferts de charges et conventions	33
Le personnel de la CC Gally Mauldre	33
❖ Organigramme des services 2019	34
❖ Annexe : extrait du compte administratif 2018	

Au fil de ce rapport d'activité, vous découvrirez l'ensemble des compétences de notre Communauté de Communes mais aussi les études menées et les actions entreprises pour améliorer le quotidien et le cadre de vie des habitants de notre territoire. Ces projets et leurs concrétisations sont mis en œuvre afin que notre ruralité soit synonyme de dynamisme.

Pour avancer dans cette direction, nous devons être persévérants et novateurs. Ces termes se traduisent tout particulièrement via l'un des projets qui a vu le jour en 2018 : le nouveau système de transport à la demande Flexigo qui porte aujourd'hui le nom de TAD Île-de-France Mobilités.

Gally Mauldre a été choisie par la Région Île-de-France en tant que territoire pionnier pour le lancement de ce TAD en zone rurale. Après quelques ajustements nécessaires comme dans tout système expérimental, les résultats sont prometteurs que ce soit pour les déplacements des actifs pour leurs trajets gare/domicile que pour les déplacements quotidiens pour tous. Il nous faut persévérer dans les perfectionnements à apporter à ce nouveau service devenu indispensable aux usagers.

Notre intercommunalité s'est formée afin de préserver et valoriser notre patrimoine paysager et naturel, essence de notre territoire. Cette caractéristique doit être prise en compte dans notre développement économique raisonné où, nous en sommes conscients, l'agriculture détient une place importante. C'est en ayant en tête ces réflexions qu'une convention a été signée fin 2018 avec la SAFER pour permettre en 2019 l'acquisition d'une parcelle à Davron pour y développer des activités en lien avec le secteur agricole.

Par ailleurs, l'emploi local est également un facteur clef dans le développement vertueux d'un territoire. Notre Communauté de Communes a pris à sa charge les subventions, autrefois versées par les communes, à nos trois associations œuvrant pour l'emploi : Arcade Emploi, ACE78 et GeM Emploi. Cette dernière a organisé sa troisième édition du Salon de l'Emploi « Job Win » qui a accueilli 550 visiteurs en une demi-journée.

Nous nous sommes rapprochés des acteurs économiques présents sur notre territoire par le biais de rencontres économiques afin de mieux cerner, ensemble, les futurs enjeux et pistes d'améliorations possibles.

Le développement économique d'un territoire peut s'engager également dans d'autres voies alternatives avec pour objectif de recréer du lien social. C'est ainsi qu'une convention avec le réseau collaboratif SMILE (anciennement connu sous le nom « Mon P'tit Voisinage ») a été signée. Cette application valorise les

possibilités de consommer local, par le biais d'échanges entre voisins mais aussi en offrant une vitrine à nos commerces locaux qui peuvent adhérer gratuitement à ce réseau.

Le bien-être et la sécurité de nos habitants sont les priorités absolues. Cela passe aussi bien par le développement et l'amélioration des services mais aussi par la protection. Une nouvelle compétence est entrée dans Gally Mauldre au 1^{er} janvier 2018, celle de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI).

Ainsi, nos actions en 2018 se sont tournées à la fois sur le court-terme avec l'amélioration des moyens d'alerte permettant de prévenir la population concernée par l'imminence d'une crue et sur le moyen et le long terme avec la création d'une entité compétente en matière de travaux sur tout le bassin versant de la Mauldre et ses affluents afin de limiter l'importance des crues.

À côté de ces deux projets phares, vous trouverez d'autres réalisations de Gally Mauldre : les circulations douces, la gestion des déchets, l'environnement, les accueils de loisirs, l'aide à domicile, etc... Les sujets et leurs résultats ne manquent pas et ce, alors que nous restons dans un contexte économique serré toujours marqué par les prélèvements de l'État.

En effet, comme vous le lirez dans la partie financière de ce rapport d'activité, nous sommes encore prélevés de 243K€ en plus qui viennent s'ajouter à la somme totale des prélèvements de l'État représentant plus de 2 millions d'euros par an.

Par effet de levier, cette imposition drastique de l'Etat nous confisque ou nous prive de l'équivalent de plus de 22 millions d'investissement en 4 ans ! Bref, on mesure à quel point on continue de se serrer la ceinture pour combler le déficit et la dette de l'Etat. Domage que ce dernier ne montre pas l'exemple !

Bonne lecture à tous,

Laurent RICHARD
Président de la CCGM
Maire de Maule
Conseiller Départemental





La Communauté de communes Gally Mauldre a été fondée le 1^{er} janvier 2013. Le territoire s'étend sur environ 9 500 hectares. Il est traversé par les plaines du ru de Gally et de la vallée de la Mauldre et se compose essentiellement de surfaces agricoles et forestières. Le nombre d'habitants est de 23 000 environ.

C'est dans le cadre du périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) dénommé "Gally Mauldre", que de nombreuses discussions entre les maires des onze communes intéressées ont eu lieu. Il est apparu que la convergence de leurs problématiques et l'engagement commun existant dans l'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets (APPVPA) donnaient un cadre intéressant de développement de projet intercommunal pour les onze villes et villages suivants : Andelu, Bazemont, Chavenay, Crespières, Davron, Feucherolles, Herbeville, Mareil-sur-Mauldre, Maule, Montainville et Saint-Nom-la-Bretèche.

Les conseils municipaux de ces communes ont été saisis dès le mois de mars 2010 afin de valider une délibération d'intention visant à développer un projet d'intercommunalité au sein de la Plaine de Versailles, s'étendant du Val de Gally jusqu'à la vallée de la Mauldre.

À l'été 2011, une association de préfiguration régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 modifiée a été constituée, permettant de préparer la création de la Communauté de communes Gally Mauldre.

En 2012, vote à l'unanimité des 11 conseils municipaux pour créer la communauté de communes Gally Mauldre au 1^{er} janvier 2013. La première présidente était Manuelle Wajsblat, maire de Saint-Nom-la-Bretèche.

En 2014, suite au renouvellement des conseils municipaux, Laurent RICHARD, Maire de Maule devient le président de la communauté de communes Gally Mauldre.



En 2018, notre Communauté de Communes Gally Mauldre a été le territoire rural pionnier pour le lancement du nouveau service de transport collectif labellisé FLEXIGO au sein de la Région Île-de-France.

Ce nouveau concept de transport à la demande a nécessité un temps d'expérimentation et d'adaptation sur plusieurs mois. Les remarques des usagers durant cette période test ont été prises en compte afin d'améliorer notre mobilité à la campagne.

Favoriser la mobilité sur notre territoire

Notre intercommunalité a un caractère à dominante rurale. Garantir une mobilité sur l'ensemble du territoire à ses habitants est un véritable défi.

C'est autour de cet enjeu que Gally Mauldre a accepté d'être le territoire pionnier pour le lancement du nouveau service de transport collectif labellisé FLEXIGO au sein de la Région Île-de-France.

Les premiers véhicules de ce TAD (transport à la demande) ont commencé à circuler dès le début de l'année 2018. Plus de six mois après sa mise en fonction, si l'ensemble était positif, des améliorations ont été apportées notamment sur le secteur de Saint-Nom-la-Bretèche afin de répondre aux attentes des utilisateurs. La mise au point de ce concept a été possible grâce aux réunions tenues avec le prestataire Transdev et le commanditaire Île-de-France Mobilités où l'ensemble des remarques, réclamations et propositions constructives des usagers ont été mises sur la table. Page 28.

Développer l'économie en lien avec l'agriculture

Gally Mauldre consciente de la topographie de son territoire, majoritairement agricole, a préparé l'acquisition pour l'année 2019, en collaboration avec la SAFER (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural) d'Île-de-France, une parcelle d'environ 2 hectares à Davron en bordure de la RD30 dans le but d'y développer des activités économiques et agricoles. Page 13.

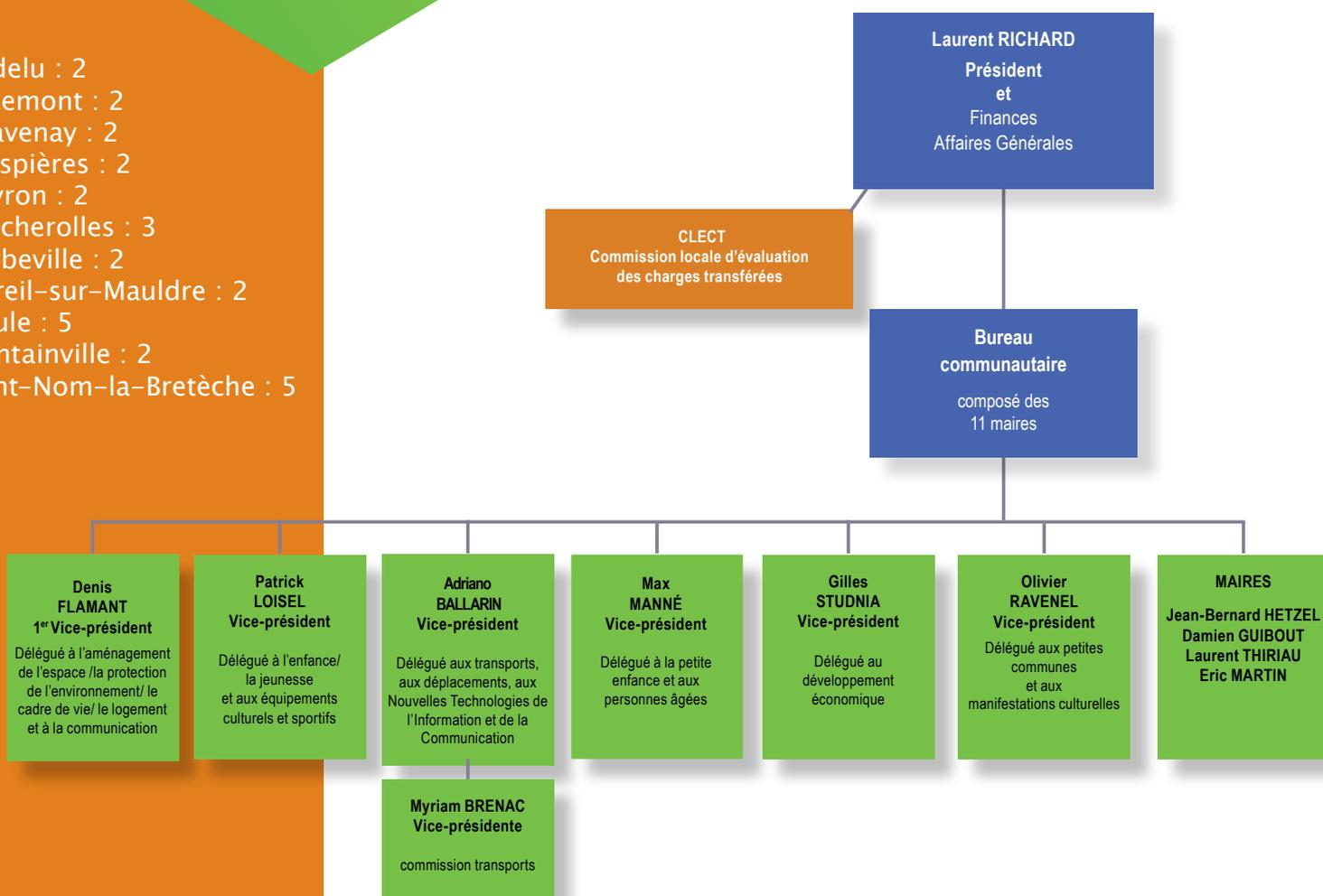


Organisation et délégations des élus

Pour la première fois les conseillers communautaires ont été élus au suffrage universel lors des élections municipales de mars 2014. Les électeurs ont désigné leurs délégués communautaires en même temps que leurs conseillers municipaux. Lors du Conseil communautaire du 17 avril 2014 consécutif à l'élection municipale, Laurent RICHARD, maire de Maule, a été élu président de la CCGM.

Le Conseil de la
Communauté de communes
Gally Mauldre est composé
de 29 membres.
La représentation des
29 sièges de conseillers
communautaires.

Andelu : 2
Bazemont : 2
Chavenay : 2
Cresprières : 2
Davron : 2
Feucherolles : 3
Herbeville : 2
Mareil-sur-Mauldre : 2
Maule : 5
Montainville : 2
Saint-Nom-la-Bretèche : 5





Laurent RICHARD
Maire de Maule
Président de la C.C. Gally Mauldre
Conseiller départemental des Yvelines



Denis FLAMANT
Maire de Chavenay
1^{er} vice-président
Délégué à l'aménagement, la protection de
l'environnement, le cadre de vie, le logement
et la communication



Patrick LOISEL
Maire de Feucherolles
2^{ème} vice-président
Délégué aux équipements culturels sportifs,
à l'enfance et la jeunesse



Adriano BALLARIN
Maire de Crespières
3^{ème} vice-président
Délégué aux transports, aux déplacements,
aux Nouvelles Technologies de l'Information
et de la Communication (NTIC)



Max MANNÉ
Maire de Mareil-sur-Mauldre
4^{ème} vice-président
Délégué à la petite enfance et aux
personnes âgées



Gilles STUDNIA
Maire de Saint-Nom-la-Bretèche
5^{ème} vice-président
Délégué au développement économique



Olivier RAVENEL
Maire d'Andelu
6^{ème} vice-président
Délégué aux petites communes
(moins de 1000 hab) et à l'accompagnement
des manifestations culturelles intercommunales



Eric MARTIN
Maire de Montainville



Jean-Bernard HETZEL
Maire de Bazemont



Laurent THIRIAU
Maire d'Herbeville



Damien GUIBOUT
Maire de Davron



Jean-Yves BENOIST
ANDELU



Martine DELORENZI
BAZEMONT



Myriam BRENAC
Vice-présidente de la commission
transports
CHAVENAY



Agnès TABARY
CRÉSPIÈRES



Valérie PIERRÈS
DAVRON



Katrin VARILLON
FEUCHEROLLES



Luc TAZE-BERNARD
FEUCHEROLLES



Jeanne GARNIER
HERBEVILLE



Nathalie CAHUZAC
MAREIL-SUR-MAULDRE



Sidonie KARM
MAULE



Alain SENNEUR
MAULE



Hervé CAMARD
MAULE



Armelle MANTRAND
MAULE



Patrick PASCAUD
MONTAINVILLE



AXEL FAIVRE
SAINT-NOM-LA-BRETÈCHE



Camilla BURG
SAINT-NOM-LA-BRETÈCHE



Karine DUBOIS
SAINT-NOM-LA-BRETÈCHE



Marie-Pierre DRAIN
SAINT-NOM-LA-BRETÈCHE

Développement économique :

- Création, aménagement et gestion de toutes zones d'activités économiques existantes ou à créer
- Acquisition, création, gestion de structures immobilières d'accueil des entreprises
- Actions en faveur du maintien des commerces de proximité
- Actions de développement touristique
- Emploi : prise en charge des cotisations aux associations oeuvrant pour l'emploi.

Aménagement de l'espace :

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Instruction communautaire des autorisations d'urbanisme
- Mise en place d'un système d'information géographique intercommunal
- Établissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques

Protection et mise en valeur de l'environnement :

- Collecte, traitement et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés
- Étude et réalisation d'un schéma d'assainissement et d'un schéma directeur de l'eau potable
- Gestion et entretien des berges et des bassins versants

Culture, sports et loisirs :

- Étude, construction, aménagement et gestion d'équipement culturels, sportifs et de loisirs
- Politique de communication dans le domaine culturel, sportif et de loisirs d'intérêt communautaire

Actions sociales :

- Étude, aménagement et gestion de projets de structures destinées à la petite enfance
- Création, aménagement et gestion des centres de loisirs sans hébergement (CLSH)
- Actions d'intérêt communautaire en faveur des jeunes
- Organisation et gestion de services de maintien à domicile des personnes âgées
- Étude, création, gestion et entretien de Maison d'Accueil Rurale pour les Personnes Âgées

Transports :

- Organisation des services de transports collectifs sur le territoire
- Création, aménagement et entretien d'aires de covoiturage
- Gestion du transport scolaire maternelle, primaire et secondaire, à l'exclusion du transport lié aux sorties scolaires
- Élaboration et suivi d'un schéma directeur des circulations douces
- Études, réalisation, amélioration et entretien des circulations douces créées depuis le 1^{er} décembre 2017 sur le territoire intercommunal

Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication :

- Développement et fourniture du Très Haut Débit (THD) sur le territoire intercommunal

Manifestations culturelles :

- Accompagnement des manifestations culturelles d'intérêt communautaire

NB : quelques compétences statutaires n'ont pas été mises en oeuvre en 2018. Elles ne sont pas développées dans ce rapport



Chavenay

Les 11 communes
de Gally Mauldre
ont transféré les
compétences
ci-contre.



Feucherolles



Le développement économique

Gally Mauldre a poursuivi ses efforts sur les actions déjà engagées en 2017. L'annuaire Pro compte tous les petites et moyennes entreprises, commerçants, artisans et professions libérales du territoire. ce répertoire a permis d'organiser une réunion avec chefs d'entreprises via les premières rencontres économiques de Gally Mauldre.

En 2018, des démarches ont été engagées auprès de la SAFER d'Île-de-France afin d'acquérir une parcelle à Davron permettant de développer une économie raisonnée en lien avec l'agriculture et par ailleurs, répondre aux besoins de bâtis agricoles.



Annuaire PRO :

Cet annuaire électronique, accessible sur le site de Gally Mauldre : www.cc-gallymauldre.fr, permet de répertorier les professionnels du territoire intercommunal. Facile d'accès, il suffit de cliquer sur la zone «Annuaire PRO» et de se laisser guider. Plus de 750 professionnels issus de toutes les branches d'activités sont à ce jour répertoriés.

Attractivité du territoire :

Le 10 décembre 2018 ont eu lieu, dans une des salles de séminaire du Golf de Feucherolles, les premières « Rencontres économiques de Gally Mauldre » ; cette réunion des entrepreneurs du territoire sous forme de petits-déjeuners conférences, a permis d'échanger, de manière directe et conviviale, sur le rôle de la Communauté, les attentes et besoins des acteurs, notamment en termes d'aides à l'implantation et de soutien à l'entrepreneuriat. Forte du succès de cette première édition (une quarantaine de participants), Gally Mauldre a fait le choix de renouveler l'expérience en 2019.



LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Initiative Seine Yvelines :

Initiative Seine Yvelines, 1^{er} réseau associatif de financement de la création et de la reprise d'entreprises en France, à laquelle Gally Mauldre a adhéré depuis 2017, soutient la création, la reprise et le développement des entreprises grâce à l'octroi de prêts d'honneur à taux zéro aux entrepreneurs. Ces prêts vont de 4 500 à 25 000€ (et jusque 75 000€ sous certaines conditions). Tous les secteurs d'activités sont éligibles : commerce, artisanat, industrie, agriculture, professions libérales.

L'association a financé 7 entreprises (3 en 2017 et 4 en 2018) représentant 12 porteurs de projet (il peut y avoir plusieurs associés dans un même projet). Le montant des prêts d'honneur octroyés à ces entreprises est de 122 000€ Ceci a permis de lever 445 000€ de prêts bancaires et de créer 27 emplois.

Voici la liste des entreprises soutenues :

Messieurs RAPHAEL et AUGRY, 2 sociétés (SAS RAPAHEL & AUGRY, salle de sport à Crespières et LE TALION (siège à Mareil sur Mauldre et activité à Versailles), coiffure et barbier.

Madame NEUMAGER, société N'YOU EVENTS, événementiel à Maule

Monsieur MONTANARI, réparation de smartphones et vente d'accessoires à Saint-Nom-la-Bretèche.

Monsieur DOUPES, société J-MD DENTAIRE, prothésiste dentaire à Maule.

Messieurs MOUVIER et GODET, société BAOBA, éditeur de logiciel et conseils auprès de la filière agricole à Mareil-sur-Mauldre.

Monsieur ABOUHACHEM, société LOUSANTO, parc accrobranche (activité à Morainvilliers et siège social à Saint-Nom-la-Bretèche).

L'association, présente aux premières Rencontres économiques de Gally Mauldre, a rencontré un vif intérêt de la part de l'ensemble des participants.

Partenariat pour l'emploi :

Gally Mauldre a développé son partenariat avec l'association intercommunale « GeM Emploi » (Gally et Mauldre Emploi) dont le siège est situé à Maule. Elle a permis la conclusion de 243 contrats de travail en 2018 et a organisé sa troisième édition du salon de l'Emploi « Job Win », au mois de mars, qui a accueilli 550 visiteurs.

Par ailleurs les cotisations aux trois associations oeuvrant pour l'emploi sur notre territoire (Arcade Emploi, ACE78 et GeM Emploi) sont désormais prises en charge par Gally Mauldre. Avant 2018, ces subventions étaient versées par les communes.

Portage de projet

La C.C Gally Mauldre a signé, en 2018, une convention avec la SAFER afin d'acquérir en 2019 une parcelle de 2 hectares à Davron à proximité de la RD30. L'acquisition de ce terrain a pour objectif d'accueillir des entreprises dont les activités, de préférence, soient en lien avec l'agriculture ainsi que du bâti purement agricole.



Rencontres économiques :
1^{er} rendez-vous des chefs
d'entreprise de Gally Mauldre

Projets et perspectives :

- L'adhésion au site collaboratif SMIILE, qui propose un réseau d'entraide et de partage entre voisins.
 - Nous poursuivons l'organisation des « Rencontres économiques »
- Ces réunions entre les élus et les entrepreneurs du territoire sous forme de petits-déjeuners/ temps d'échange, permettent de dialoguer, de manière efficace, sur les attentes et besoins des acteurs, notamment en termes d'implantation, et pour favoriser les synergies.

Opportunités foncières sur le territoire de Gally Mauldre en matière économique :

Le développement économique est considéré comme un enjeu majeur sur le territoire de la CCGM.

Dans cette perspective, un état des lieux des opportunités foncières en matière de locaux et terrains professionnels sur le territoire a été réalisé afin de permettre à court ou moyen terme des installations d'entreprises.

- Deux sites ont été choisis par Gally Mauldre pour y développer l'économie du territoire :
- la parcelle de Davron citée ci-contre dont la convention a été signée en 2018 pour une acquisition en 2019.
 - le terrain SNCF de la gare de Maule, dont les études de portage de projets sont en cours.

Des projets de soutien au développement de la Briqueterie de Feucherolles vont être initiés.





Aménagement du territoire et instruction du droit des sols

Cette compétence regroupe à la fois l'instruction du droit des sols (établissement des permis de construction, certificats d'urbanisme, déclarations diverses...), l'aide aux communes du territoire qui modifient leur PLU (Plan local d'Urbanisme), le développement des circulations douces, le climat, les déchets, la prévention des inondations, le suivi du schéma de cohérence territoriale (SCOT) ...

Pistes cyclables

Gally Mauldre a souhaité s'engager dans le développement et la création de circulations douces afin de relier tout son territoire et prioritairement de permettre aux élèves de se rendre dans chacun des deux collèges de la communauté.



Après la création par le département des Yvelines de la piste cyclable entre Saint-Nom-la-Bretèche et Feucherolles, Gally Mauldre a décidé de lancer une étude de faisabilité pour une circulation douce entre Chavenay et le collège de Feucherolles et entre Mareil-sur-Mauldre et le collège de Maule.

Pour Chavenay et Feucherolles, le marché a été signé fin 2018 et les aménagements seront réalisés entre janvier et mai 2019.



Projets et perspectives :

Sur les pistes cyclables, réalisation de la piste cyclable entre Mareil-sur-Mauldre et le collège de Maule

Présentation du Pôle aménagement du territoire et instruction du droit des sols

Ce pôle a été créé le 1^{er} janvier 2013 dans le but de mutualiser les services existants et d'apporter cette prestation à toutes les petites communes. Les locaux sont situés au sein de la mairie de Feucherolles. Nous rappelons que le pôle s'occupe de l'instruction des dossiers mais les décisions d'accord ou non d'une construction sont exercés par les maires de chaque commune, la Communauté de Communes n'exerce aucun pouvoir .

Composition du service en 2018

Directrice générale adjointe et responsable de service :
Laëtitia DELEUSE

Instructrices :

- Sylvie BOURDON (Adjointe au responsable de service)
- Cécilia FOURNEROT
- Ana JORGE
- Justine GUERIN

Assistantes accueil : Justine GUERIN et Vanessa ALONSO

Répartition des communes par instructrices en 2018

Sylvie BOURDON :

Maule et Saint-Nom-la-Bretèche

Cécilia FOURNEROT : Bazemont, et Chavenay

Ana JORGE : Feucherolles, Crespières et Davron.

Justine GUERIN : Andelu, Herbeville, Mareil-sur-Mauldre et Montainville



Rappel des actes transférés

Permis de construire, permis d'aménager, déclarations préalables, certificats d'urbanisme informatifs et opérationnels, permis de démolir, autorisations de travaux, renseignements d'urbanisme, dossiers fiscaux à transmettre, analyse des projets avant dépôt des dossiers pour instruction.

Le contrôle de la conformité des travaux (récolement) sur demande expresse du maire de la commune concernée.



Instruction des actes (Nombres hors CUA)

Nombre d'actes instruits en 2014 : 537
 Nombre d'actes instruits en 2015 : 574
 Nombre d'actes instruits en 2016 : 614
 Nombre d'actes instruits en 2017 : 550
 Nombre d'actes instruits en 2018 : 565

Tendances 2019 :

En raison du départ de Laëtitia DELEUSE, Matthieu BOURG nouveau directeur général adjoint des services aménagements du territoire et environnement a été recruté.



Nombre d'actes instruits par commune en 2018

	AT	CUB	DP	PA	PC	PD	Total général
ANDELU	1	2	12	1	6	1	23
BAZEMONT		11	23	2	8		44
CHAVENAY		5	34		16		55
CRÉSPIÈRES		2	40		18		60
DAVRON			7				7
FEUCHEROLLES	1	7	57	1	19	1	86
HERBEVILLE	1	1	12		4	1	19
MAREIL			50	1	3	1	55
MAULE	3	6	69	1	26	2	107
MONTAINVILLE	1		11		10		22
SNLB	1	6	67		12	1	87
Total général	8	40	382	6	122	7	565

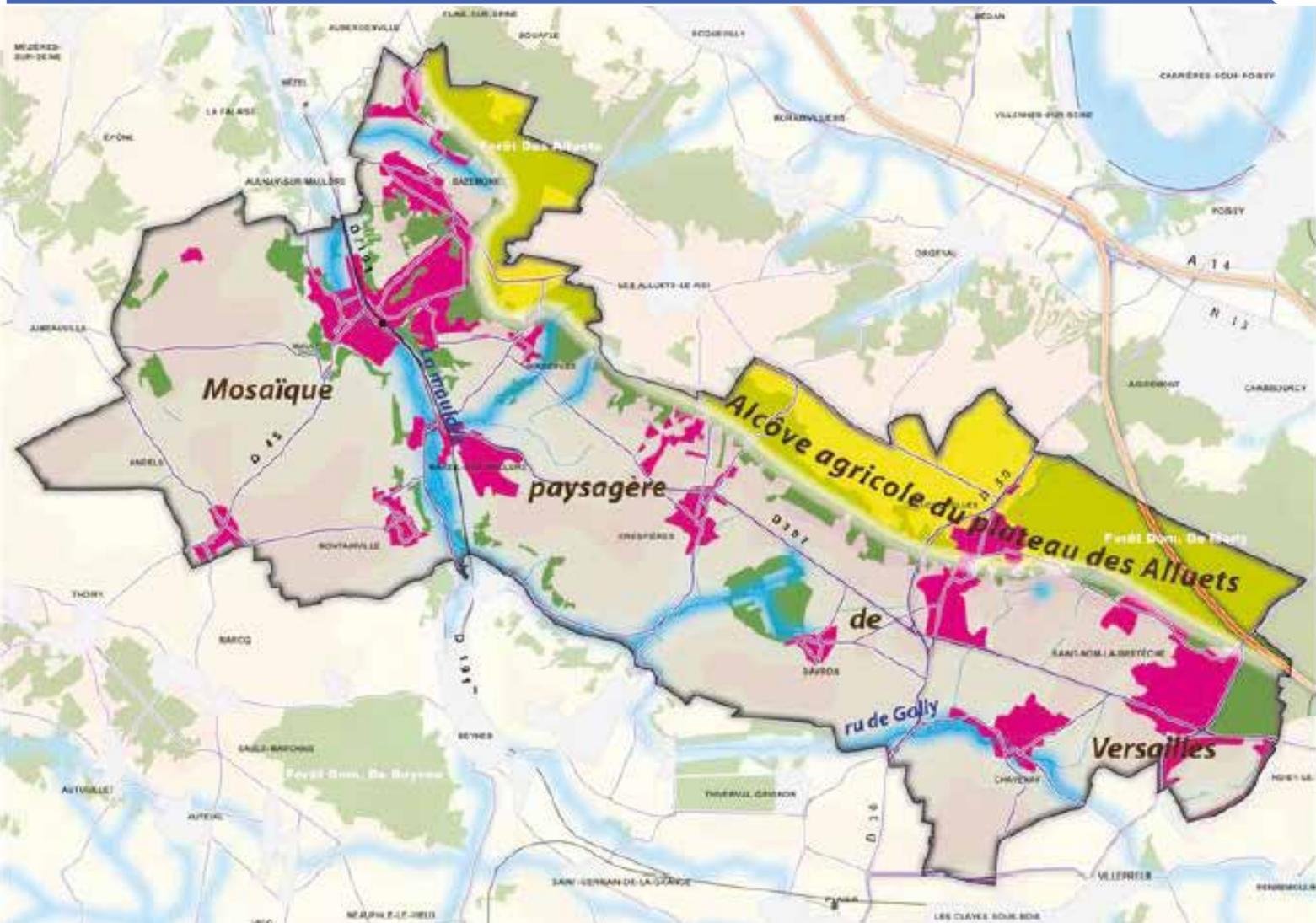
Légende

AT : Autorisation de Travaux pour les Établissements recevant du Public
 CUB : Certificat d'Urbanisation opérationnel
 DP : Déclaration Préalable
 PC : Permis de Construire
 PD : Permis de Démolir
 PA : Permis d'Aménagement
 CUA : Certificat d'Urbanisation informatif

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS



Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)



Protection et mise en valeur de l'environnement

La compétence protection de l'environnement regroupe la collecte, le traitement et la valorisation des déchets des ménages et des déchets assimilés ainsi que la lutte contre les inondations et la réalisation et mise en place du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)

Réalisation du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)

Gally Mauldre a l'obligation réglementaire de réaliser un PCAET. Ce plan se compose de deux parties :

- un état des lieux de la situation sur notre territoire
- une programmation d'actions concrètes

L'année 2018 a été consacrée à l'obtention d'une subvention de l'État et de la Région à hauteur de 70% sur le plan à suivre.

Gestion des déchets

Depuis quelques années la CC Gally Mauldre manifeste sa volonté de quitter le SIEED (Syndicat Intercommunal d'Évacuation et d'Élimination des Déchets de plus de 65 communes) afin d'harmoniser le mode de collecte de ses déchets entre ses 11 communes membres. Cette volonté s'est concrétisée en 2018 avec le lancement d'une étude juridique et financière destinée à analyser les conséquences pour notre Intercommunalité d'une sortie du SIEED.



PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

La compétence GEMAPI

La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) est une nouvelle compétence qui est entrée dans l'Intercommunalité au 1^{er} janvier 2018.

La mise en œuvre revêt un caractère encore plus prioritaire depuis la crue de la Mauldre en 2016 qui a frappé deux communes du territoire, Maule et Mareil-sur-Mauldre.

En 2018, les travaux ont porté en priorité sur :

- L'amélioration des moyens d'alerte permettant de prévenir la population de l'imminence d'une crue.
- L'écoulement de la Mauldre. En matière de prévention d'inondation il est nécessaire d'assurer un bon écoulement et d'enlever les embâcles et autres éléments bloquants. Certains étant sur des terrains privés, Gally Mauldre s'est tournée vers des organismes compétents sur la Mauldre et le Ru de Riche (le SMAERE, le SMAMA et le COBAHMA) afin d'établir la procédure administrative autorisant la collectivité publique à agir en lieu et place des riverains.
- La nécessité de créer une entité unique pour l'ensemble du bassin versant de la Mauldre pour les Communautés de Communes Gally Mauldre, Cœur d'Yvelines, Grand Paris Seine & Oise, Versailles Grand Parc, Saint-Quentin-en-Yvelines, qui soit dotée de la compétence prévention des inondations afin de réaliser les travaux appropriés sur la Mauldre et ses affluents. D'importantes négociations sont en cours avec la préfecture des Yvelines et la préfecture de la Région afin que cet organisme voit le jour dès la fin 2019.

Projets et perspectives :

En ce qui concerne **les déchets**, une première étude menée en 2018 a mis en avant les difficultés qu'avait la CCGM à sortir seule du SIEED.

Compte tenu du souhait d'autres Communautés de Communes de quitter le SIEED pour des raisons identiques, une seconde étude, financée par trois Communautés de Communes, a débuté pour simuler le schéma de retrait pour chacune d'entre elles.

En ce qui concerne **la compétence GEMAPI**, rendre opérationnelle la création dès la fin 2018 de l'entité unique gérant notamment les risques d'inondations, pour 2019 sur la Mauldre, et se voir déléguer la prévention inondation du Ru de Gally (affluent de la Mauldre).



Cinéma «Les 2 Scènes»



Le cinéma intercommunal «Les 2 Scènes» situé sur la place des Fêtes à Maule a pour principales missions de :

- diffuser des œuvres cinématographiques à destination, à la fois du grand public, mais aussi à des cinéphiles plus avertis (cinéma classé art et essai).

- favoriser l'accès du plus grand nombre au cinéma en pratiquant des tarifs attractifs avec un équipement cinématographique performant.

- éveiller les plus jeunes, notamment le public scolaire, au 7^{ème} art. Tout au long de l'année un tarif de 4€ est pratiqué pour les moins de 12 ans.

Une programmation pour tous

Tous les amateurs de cinéma doivent trouver un film qui leur correspond dans la semaine.

Notre intégration à un réseau de salles nous offre l'opportunité de réaliser des grilles de programmation diversifiées avec à la fois des films : d'animation, pour le grand public, d'Art et d'Essai, d'auteurs français ou étrangers et des documentaires.

2018 c'est 250 films, dont 42 films labellisés « Recherche et découverte », 29 « jeune public », 12 « Patrimoine et répertoire », répartis en 1300 séances.

Des évènements rythmant l'année cinéophile

Les ciné-débats : projection d'un film appelant à la réflexion suivi d'une discussion avec un intervenant spécifique, l'auteur, réalisateur ou association liées au thème. 5 ont été organisés en 2018.

60 court-métrages ont été découverts en avant-séance sur toute l'année. Le Lions Club a choisi **notre cinéma pour la diffusion en avant-première** du film *Rémi sans famille* en novembre

Les ciné-clubs : séances spéciales patrimoine avec la découverte ou re-découverte de vieux films. Ils ont été au nombre de 6 en 2018.

Les ciné-concerts : un orchestre joue en live pendant le film. 2 séances ont été programmées en 2018.

Tous les mercredis, des séances pour les plus jeunes sont prévues avec **les ciné-mômes**.

Notre cinéma intercommunal participe également à **des festivals** tels que le Festival du Film de Femmes de Fontenay le Fleury avec la diffusion de *Certaines femmes*, *Personal affairs*, *Le concours...*

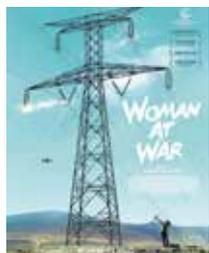
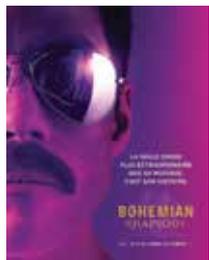
Les 2 Scènes a participé à **la fête du cinéma** en proposant des places au tarif unique de 4€ du 1^{er} au 4 juillet et à celle du **cinéma d'animation** avec 7 films et 28 séances sur le mois d'octobre.

LE CINEMA INTERCOMMUNAL

Objectif 2018

L'objectif de fréquentation en 2018 avait été fixé à 28 000 entrées. Nous avons très largement dépassé ce chiffre puisque nous avons atteint 30 828 entrées.

Le cinéma s'est raccordé à la fibre en 2018, ce qui a permis la dématérialisation du transport de ses contenus numériques (films, courts-métrages, bandes annonces).



Projets et perspectives :

Côté programmation en 2019 :

Mars : Fête du court-métrage (séances gratuites pour tous les établissements scolaires, et soirée festive à 5€)

Avril : Atelier cinéma (Raphaël Yung Mariano, cinémathèque française et ADRC)

Été : Little festival (avec KMBO, 8 films dont 2 avant-premières)

Été : Séances sourds et malentendants (tous les jeudis à 17h)

Côté fréquentation

Pour 2019, le budget primitif a été voté en se basant sur 28 000 entrées car nous restons budgétairement prudents sachant que les résultats sont très dépendants des nouveaux films proposés au public.

Mi-juin 2019, on dénombre 16 019 entrées contre 14 607 pour la même période en 2018. Nous dépasserons très probablement l'objectif en 2019.

Côté projets

- Développement du partenariat avec collèges et lycées
- Mensualisation des séances patrimoine et recherche
- Articulation mois/thématiques et rencontres avec des réalisateurs ou des spécialistes (animation, patrimoine, documentaire, recherche)



LES MANIFESTATIONS CULTURELLES

À travers ses actions, Gally Mauldre a souhaité soutenir un certain nombre de manifestations culturelles à visée intercommunale afin de favoriser le vivre ensemble de tout le territoire via le spectacle. Pour des raisons financières nous privilégions «l'auto-production» au besoin en versant une subvention complémentaire, car les budgets ne nous permettent pas le financement intégral des troupes souhaitant se produire sur notre territoire. En outre, chaque commune peut mettre à disposition ses salles et services attenants.

Manifestations 2018

La pièce de théâtre, **Les Madelon**, initiée cette année par Gally Mauldre pour la commémoration du centenaire de l'armistice de la Grande Guerre, a rassemblé pas moins de 280 personnes. Très beau succès plein d'histoires, de sensibilité et de merveilleux chants. Après sa première représentation à Andelu au printemps, elle a été jouée à l'automne à Saint-Nom-la-Bretèche, Bazemont, Mareil-sur-Mauldre, Chavenay et enfin Crespières.

A la façon de M. D'Ormesson, nous aimerions vous dire encore:
« Merci Mesdames » .

Parmi les nouveautés culturelles en 2018, nous pouvons souligner :

- **Le Concert d'Edelvoice à Maule - 24 mars 2018**
- **Le Concert d'Eskeлина et du groupe Léonid à Mareil-sur-Mauldre - 13 septembre 2018**

Et, toujours, notre soutien à l'association Plaine de Versailles.

Andelu



Manifestations culturelles



Projets et perspectives :

Festival de BD 2019 :

Longtemps organisé par la commune de Crespières avant quelques années de pause, Gally Mauldre a choisi de donner, à cet évènement, une envergure intercommunale en relançant une édition pour septembre 2019 à Saint-Nom-La-Bretèche.

Festival d'Humour de Théâtre 2019 :

Proposé par le Théâtre de l'Alambic et les «Tontons Rieurs » sur le territoire de Gally Mauldre

Les communes de Bazemont, Crespières, Chavenay et Montainville recevront ses pièces.

Les représentations de cette troupe, au pouvoir hilarant incontestable, sont prévues à l'automne.

La commune d'Andelu recevra, quant à elle et comme à son habitude depuis plusieurs années, les nouvelles créations en avant-première.

Centres de loisirs

La Communauté de communes Gally Mauldre propose une offre adaptée aux besoins des familles via 7 centres de loisirs : Chavenay, Crespières, Feucherolles, Saint-Nom-La-Bretèche, Maule ainsi que Bazemont et Mareil-sur-Mauldre (pour les mercredis uniquement concernant ces deux dernières). L'action pédagogique des centres de loisirs de la communauté de communes s'articule autour de loisirs éducatifs permettant aux enfants de gagner en autonomie, en les laissant exprimer librement leurs choix et envies.

Notre objectif est de permettre à l'enfant de jouer un rôle actif dans le groupe et de favoriser des mercredis et des vacances ludiques et agréables.

Les résultats 2018 des centres de loisirs

La rentrée 2018 a été marquée par le changement des rythmes scolaires et le retour de la semaine de 4 jours pour la plupart des communes de l'intercommunalité. Cette année encore un challenge a été organisé sur l'ensemble du territoire, une rencontre inter-centres de balle aux prisonniers.

Le but de ce projet est de favoriser l'échange entre les différentes structures de Gally Mauldre et permettre aux enfants de se rencontrer et de visiter les différents centres.

Ces rencontres sont particulièrement appréciées des enfants. En favorisant les petits groupes les échanges se sont établis plus facilement.

On constate que sur l'année 2018 la plupart des centres de loisirs sont en augmentation en terme d'effectifs que ce soit pour les mercredis ou pour les vacances scolaires, reflet de la satisfaction des familles eu égard au travail effectué des équipes encadrantes.





Les temps forts en 2018

Un mini-camp d'été organisé par Crespières et Maule au Parc départemental d'Orhain (Nord-Pas-de-Calais). Des activités telles que mini-motos, poneys, piscine et grands jeux ont été proposés aux enfants. Ce projet est une réussite et sera reconduit en 2019.

Diverses sorties sont également organisées durant toute l'année pour le plus grand plaisir des enfants.

Projets et perspectives :

Améliorer l'offre d'accueil (étude de l'agrandissement du centre de loisirs de Maule).

Comme chaque année, des travaux de mise en sécurité, d'entretien ou de réaménagement sont réalisés dans les différentes structures ALSH.

Juin 2019 - Organisation d'un spectacle pour fêter les 40 ans de la Ruche - Centre de loisirs de Chavenay.

Mise en place d'un nouveau projet interco'pains de janvier à juin : rencontre autour d'un grand jeu sur le thème des jeux télévisés.

Modification des statuts de la CCGM afin d'intégrer les mercredis périscolaires.



Actions sociales

L'action sociale de Gally Mauldre consiste à apporter des services à la personne. Les équipes s'occupent à la fois de coordonner l'aide à domicile et le portage des repas sur l'ensemble du territoire afin de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées.

Composition du service en 2018

Directrice Générale Adjointe : Eliane LABEDAN (également directrice générale des services de la mairie de Mareil-sur-Mauldre)
Responsable administrative : Eloïse MARTIN (également directrice du CCAS de Maule)
Gestion administrative : Nathalie VILLERVALLE
Agents livreurs : Brigitte COTARD, Arlette LAPORTE, Denis HEUDEBERT et Laurent LE BRETON

L'aide à domicile

L'objectif de ce service est d'accompagner les personnes âgées à leur domicile par une aide à la réalisation des activités domestiques (entretien du cadre de vie, achats...) mais également dans l'accomplissement des actes essentiels de la vie quotidienne (hygiène corporelle, habillage, préparation des repas...).

La Communauté de Communes fait appel au service de l'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) de Maule avec qui elle a passé des accords.



Pour l'année 2018, 16 800 heures ont été effectuées auprès de 134 bénéficiaires. En contrepartie de leur intervention chez nos Aînés, Gally Mauldre subventionne chaque heure effectuée à hauteur de 1,30€ (ce qui représente 21 800€ d'aide).

L'ADMR intervient maintenant sur l'ensemble des 11 communes de notre territoire au tarif de 22€50 de l'heure du lundi au samedi (26€ les dimanches et jours fériés).

La typologie des bénéficiaires

Le profil type du bénéficiaire est une femme âgée de 80 à 89 ans dans 47 % des cas.

En détail :



72% de femmes



28% d'hommes

moins de 70 ans	entre 70 et 79 ans	entre 80 et 89 ans	plus de 89 ans
2%	15%	47%	36%

Le portage des repas

Ce service s'adresse majoritairement aux personnes âgées mais également aux personnes en situation de handicap ou momentanément en difficulté pour faire leurs repas.

Fin 2018, la CCGM a procédé au renouvellement du contrat avec la société SAGERE, celle-ci ayant remporté la consultation lancée à l'automne.

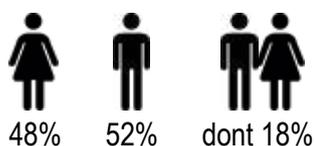
Gally Mauldre délivre plus de 15 000 repas par an pour 96 inscrits, nombre toujours en constante progression.

Quatre agents livrent les repas sur deux secteurs.

Ces agents connaissent bien les bénéficiaires et entretiennent avec eux une relation privilégiée. Ils sont à l'écoute de tout besoin et peuvent signaler tout problème constaté préservant ainsi un lien social très précieux.

Typologie des bénéficiaires :

Le profil type du bénéficiaire du portage de repas est une personne seule âgée de 78 ans.



Tarifs 2017 :

Les tarifs n'ont pas été augmentés en 2018. Cinq tranches de tarifs existent selon l'application d'un quotient familial :

Tranche	1	2	3	4	5
Revenus					
Mensuels	jusqu'à 900€	de 901€ à 1100€	de 1101€ à 1700€	de 1701€ à 2200€	à partir de 2201€
Annuels	jusqu'à 10 800€	de 10 801€ à 13 200€	de 13 201€ à 20 400€	de 20 401€ à 26 400€	au dessus de 26 400€
Prix du repas	6,78€	8,40€	9,50€	11€	12,5€



Projets et perspectives :

L'achat de deux véhicules électriques, avec des caissons réfrigérés aménagés, pour la livraison des repas en remplacement de véhicules anciens thermiques

Le réaménagement du local de Saint-Nom-la-Bretèche et le renfort de l'équipe de livraison sur ce secteur compte-tenu de l'augmentation du nombre de bénéficiaires

Une nouvelle enquête de satisfaction lancée dans l'année auprès des bénéficiaires

Mise en place de nouveaux moyens de paiement (par internet ou prélèvement automatique).



Certains bénéficiaires peuvent obtenir une aide du Conseil Départemental au titre de l'APA (allocation personnalisée d'autonomie) ainsi que bénéficier de déductions fiscales.

Transport et déplacements

Projets et perspectives :

Des projets d'extension sont à l'étude avec la société Transdev et Ile-de-France Mobilités pour la partie « ouest » de la Communauté de Communes.

Plus particulièrement, une liaison entre la gare d'Elisabethville /Aubergenville. Cela afin de mieux desservir cette partie de la Communauté Gally Mauldre.

Amélioration du système de réservation pour empêcher les réservations abusives qui dégradent le système.

Changement de dénomination de l'arrêt « Collège » par celui de « Collège- Briqueterie » à Feucherolles.

Cette compétence a pour objectif d'améliorer le transport collectif au sein de la CCGM.

La principale réalisation de cette année 2018 concerne la création, au 2 janvier 2018, de notre service de transport à la demande Flexigo. Il répond à un besoin croissant, d'une part pour les actifs de pouvoir se rendre rapidement jusque dans une gare SNCF pour rejoindre Paris, d'autre part, en heures creuses, pour les habitants de pouvoir se rendre à n'importe quel point desservi sur le territoire.

Par ailleurs, Gally Mauldre met à disposition des communes un véhicule de 9 places qui constitue véritablement une aide au dynamisme des associations en facilitant la mobilité sur notre territoire rural.

Gally Mauldre, intercommunalité pionnière

Flexigo qui fait figure de pionnier en Île-de-France a été lancé le 2 janvier 2018. Il s'agit d'un service rendu à l'ensemble des habitants de notre territoire rural qui aura plusieurs objectifs : faciliter l'accès aux entreprises du secteur (progrès pour le développement économique local), mais également désenclaver le parking des gares et surtout améliorer la mobilité des habitants.

Il est basé sur un système de réservation obligatoire qui permet d'établir au mieux les circuits et par conséquent d'évaluer les temps de parcours selon la demande.

L'évolution de Flexigo en 2018

Gally Mauldre a pour volonté d'assurer une mobilité plus efficace sur notre territoire peu dense, aussi Transdev s'est associé à Padam (entreprise spécialisée dans la programmation de logiciels de réservation de transports) pour assurer la prestation Flexigo, le service de transport à la demande lancé par Île-de-France Mobilités.

Ce service Gally Mauldre a été déployé à partir du 2 janvier 2018 pour répondre à un objectif : offrir une meilleure desserte et une mobilité plus attractive pour les onze communes de Gally Mauldre et plus particulièrement à destinations des gares. Flexigo est un mode de transport innovant particulièrement dans notre territoire rural peu dense où il est complexe d'allier à la fois une mobilité accessible et utile.

Une démarche d'innovation conduite en collaboration avec Île-de-France Mobilités, la Communauté de Communes Gally Mauldre, Padam et Transdev a permis de proposer un projet de TAD nouvelle génération. Sa spécificité est son intégration dans la politique de mobilité d'Île-de-France Mobilités.

Après 6 mois de fonctionnement un premier bilan a pu être dressé et des améliorations ont été apportées comme : la mise en place d'une ligne « cadencée » sans réservation matin et soir à Saint-Nom-la-Bretèche, le prolongement de l'heure creuse de 9h à 18h au lieu de 10h à 17h et, pour finir, la mise en service d'une ligne directe entre la gare de Maule et la gare de Saint-Nom-la-Bretèche le matin et le soir.

L'ACCÈS AU TRÈS HAUT DÉBIT

Dans le cadre du déploiement du réseau FTTH par Yvelines Fibre dans 158 communes pour couvrir 110 000 foyers, cette société doit installer 14 NRO (nœuds de raccordement optique) et 250 armoires de rues (point de mutualisation). Les premières ouvertures commerciales sont prévues pour le 1^{er} trimestre 2019.

Avancée du Haut débit sur le territoire

Le 17 Octobre 2017, le point de départ officiel était donné à Yvelines Fibre, filiale de TDF.

A Rambouillet, le président de TDF, Mr Olivier Huart, signait une convention avec le président de Yvelines Numériques, Pierre Bédier, pour le déploiement de la fibre optique sur 158 communes les plus rurales du département.

Le contrat signé entre Yvelines Numériques et TDF était avant-gardiste et astucieux car, sans subvention publique, TDF s'engageait sur un calendrier de déploiement ambitieux associé à des pénalités en cas de retard. La preuve, l'Etat demande maintenant aux opérateurs historiques de prendre des engagements un peu similaires afin de garantir une couverture au très haut débit du territoire français dans les prochaines années.

Le 17 octobre 2018, Monsieur RICHARD signait une promesse de vente avec le président de Yvelines Fibre, Benoît Mérel, pour l'emplacement du Noeud de Raccordement Optique (NRO).

Ce NRO qui réalise l'interface entre le monde internet des opérateurs fixes et la fibre allant chez les particuliers va permettre de raccorder 6 communes (Bazemont, Crespières, Herbeville, Mareil-sur-Mauldre, Maule, Montainville) et environ 7000 foyers.

Projets et perspectives :

Pour les communes de Maule et Mareil-sur-Mauldre, les abonnements pour les habitants devraient être possible d'ici la fin du 3^{ème} trimestre 2019 au plus tard. Saint-Nom-la-Bretèche, se situant dans une zone urbaine, est déjà couverte par la fibre. Les communes de Gally Mauldre fidèles aux engagements de Gally Mauldre seront vraisemblablement raccordées entre 2019 et 2020.

Saint-Nom-La-Bretèche

L'accès au Très Haut Débit



Budget, finance

L'année 2018 s'est caractérisée par la poursuite des contraintes financières imposées par l'Etat, auxquelles notre collectivité comme nombre d'autres a dû faire face.

En effet, en 2018, il nous a encore fallu combler 243 K€ de baisse des dotations de l'Etat, qui viennent s'ajouter à plus de 2M€ prélevés chaque année.

Malgré cette asphyxie, la CC a tenu à maintenir la qualité de ses services à la population, notamment de proximité (accueils de loisirs, maintien à domicile), et à préparer les projets qui contribueront à valoriser notre territoire (offre de transport, très haut débit, développement économique).

Priorités aux projets de développement, à l'évolution des compétences et des services

Les lignes directrices de la CC Gally Mauldre pour 2018 étaient :

Poursuivre les projets de développement avec pour priorité le développement économique et l'aménagement du territoire

- Lancement du projet Flexigo, aujourd'hui appelé TAD Île-de-France Mobilités, le premier TAD en zone rurale en partenariat avec Île-de-France Mobilités et le Conseil Départemental.
- Poursuite des études et de la maîtrise d'œuvre pour la création de circulations douces.
- Recherche de subventions en vue de la mise en place en 2019 du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial).
- Très Haut Débit : signature d'un contrat pour l'installation d'un NRO (Noeud de raccordement optique) sur le territoire.
- Signature d'une convention avec la SAFER pour l'acquisition d'un terrain de deux hectares à Davron en 2019.



Evolution des compétences

- GEMAPI : nous serons probablement amenés à privilégier des partenariats sous forme de délégation, pour des actions précises, avant un éventuel transfert de la compétence vers un organisme de prévention des inondations ayant compétence à l'échelle de tout le bassin versant de la Mauldre.

L'action de Gally Mauldre se décline sur deux axes :

- à court-terme avec notre entretien des berges de la Mauldre sous forme de partenariat avec le syndicat intercommunal le SMAMA (Syndicat Mixte d'Aménagement et d'entretien de la Mauldre Aval).
- à long terme avec d'une part un projet de renaturalisation de la Mauldre (à l'image de ce qui a été fait pour le Rû de Gally), et d'autre part avec la création d'un organisme maître d'ouvrage financé par la taxe GEMAPI ayant compétence en matière de prévention des inondations à l'échelle du bassin versant.

- Intercommunalisation de l'aide à l'emploi aux associations GeM emploi (Gally et Mauldre Emploi), Arcade Emploi et Association Cadres et Emploi, en lieu et place des communes.

- En projet : SDIS (Service Départemental d'Intervention et de Secours), transfert des contributions des communes pour faire du coefficient d'intégration fiscale.

Optimisation financière

- FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal) : maintien du transfert à 100% du FPIC, pour soulager les communes, bénéficier des dotations bonifiées, et d'une bonne lisibilité fiscale de notre action.
- Absence d'endettement : préservation de notre capacité d'investissement pour les projets à venir.

Poursuite de la prise en charge du FPIC par la Communauté de communes Gally Mauldre

En préambule, il n'est pas inutile de rappeler que le FPIC, quelle que soit la collectivité qui le paye, représente un « impôt » déguisé mis en place par l'Etat ; ce prélèvement pénalise très durement des collectivités comme les nôtres, dont le seul tort est d'avoir su valoriser leur patrimoine et pratiquer une gestion vertueuse, ce qui n'est pas forcément, loin de là, le cas des collectivités à qui il est reversé (sans contrôle).

Depuis 2015, la CC a décidé une prise en charge intégrale du FPIC par la CC. Ce choix a permis de dégager dès 2016 et chaque année, une recette supplémentaire de dotation de l'ordre de 50 K€ (prospective de gain de 200 K€ en 4 ans).

Nous avons donc renouvelé ce choix en 2018, et décidé la prise en charge globale du FPIC par la CCGM (2 121 K€). Le Conseil communautaire s'est prononcé unanimement à cette démarche le 04 juillet 2018.

Une revalorisation (au demeurant très modeste) de la fiscalité des ménages imposée par l'État

La CC s'est trouvée confrontée en 2018, à plusieurs difficultés financières importantes :

Suppression de la recette de compensation pour perte de CFE : - 205 K€. Cette dotation représentait : 410 K€ en 2015, 308 K€ en 2016, 205 K€ en 2017.

La baisse des dotations de l'intercommunalité : -38 K€.

Compte tenu de l'ensemble des dépenses à financer pour assurer l'ensemble des missions de la CC, du développement économique, des accueils de loisirs, des prélèvements et des baisses de dotation venant de l'Etat, de nouvelles économies ont permis la limitation à 2% des taux de fiscalité en 2018 alors qu'une prospective faite en 2017, situait cette augmentation à 5%.

Ainsi, les taux de fiscalité votés en 2018 ont été :

- TH : 2,56%
- TFB : 2,23%
- TFNB : 10,45%
- CFE : 22,46%

Rappelons que pour la CFE, il s'agit d'un taux moyen pondéré et non du taux réel appliqué dans chaque commune. Ce taux réel est lissé sur 9 ans conformément à la délibération adoptée en Conseil communautaire en avril 2013.

Organisation

Les principales évolutions en 2018

En fonctionnement :

- Poursuite du développement de Flexigo
- Propositions pour actions de promotion du territoire
- Transfert à la CC Gally Mauldre des subventions aux associations œuvrant pour l'emploi, en lieu et places des communes
- Poursuite de notre soutien aux manifestations culturelles intercommunales
- Retour à la semaine de 4 jours dans la plupart des communes
- Poursuite du développement de notre politique de maintien à domicile, avec optimisation de la tarification et du coût du service

En investissement :

- Travaux pour la création de la circulation douce Chavenay/Feucherolles : 195 K€
- Programme de travaux des accueils de loisirs : 131 K€
- Bacs poubelles et composteurs : 37 K€

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

Gally Mauldre adhère au SIEED pour 7 communes sur les 11 membres du territoire. L'Intercommunalité gère en direct la collecte des 4 autres communes par un contrat auprès du prestataire SEPUR.

En 2018, la TEOM a diminué en moyenne de 8% pour les 11 communes.

L'endettement

La CC Gally Mauldre a actuellement un endettement nul, aucun n'emprunt n'a été souscrit en 2018. Pour 2019, seul un emprunt relais (court terme) a été inscrit au budget 2019 afin de financer le portage du terrain SAFER situé à Davron.

Fréquentation, recettes et subventions du cinéma

Le cinéma continue à enregistrer de bons résultats : 30 828 entrées en 2018, la moyenne sur les 10 dernières années s'élevant à 29 242 entrées. Même si la fréquentation a diminué de 2,06% par rapport à 2017, ces résultats restent très bons, sachant qu'au niveau national la fréquentation des salles a diminué de 4,3% par rapport à 2017.

Recettes des entrées et vente de confiseries : 169 481€.

La subvention culturelle communautaire versée par Gally Mauldre n'a pas baissé par rapport à 2017 : 50 000€ .

À noter que dans le cadre des attributions de compensation calculées par la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées), une somme de 69 000 € est prélevée chaque année à la ville de Maule. La baisse de subvention par rapport à cette somme en 2018 comme en 2017, 2016, 2015, 2014 et 2013, est donc favorable à la CC (91 000 € de bénéfices cumulés pour la CC depuis le transfert de la compétence cinéma en 2013). Subvention art et essai du CNC : 10 150 € contre 8 743 € en 2017.

Transferts de charges et conventions de service et de mise à disposition

La CLECT : Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées

Les compensations attribuées par la CLECT n'ont jamais été modifiées depuis la création de Gally Mauldre en 2013.

La création de Gally Mauldre a entraîné d'une part un transfert de compétences donc la disparition de charges pour les budgets communaux, d'autre part le transfert de fiscalité professionnelle (ancienne taxe professionnelle) donc la disparition de recettes dans les budgets communaux.

La différence entre les recettes et les charges transférées donne lieu à une attribution de compensation. Pour la CCGM, les recettes transférées par chacune des 11 communes étaient à chaque fois supérieures aux dépenses transférées. Les attributions de compensation sont donc reversées à chaque commune.

Afin de fixer le niveau de ces attributions de compensation, une commission appelée CLECT a évalué rigoureusement toutes les dépenses et recettes transférées, sur la base d'un questionnaire approfondi et au besoin après examen des pièces justificatives correspondantes. Ce travail a été fondamental car il fige les conséquences financières des transferts de compétences pour l'avenir.

Le rapport de la CLECT fixant les attributions de compensation a été adopté par le conseil de la Communauté de communes Gally Mauldre ainsi que par les 11 conseils municipaux des communes membres en décembre 2013, et réaffirmé chaque année depuis.

Les conventions de services et de mise à disposition

Parallèlement à la fixation des attributions de compensation, Gally Mauldre et les communes membres (notamment celles ayant le plus de services) ont élaboré des conventions portant sur les refacturations partielles de charges payées par les communes et concernant en partie des compétences transférées (exemple : le ménage effectué dans une école abritant l'accueil de loisirs, les personnels rémunérés par les communes mais partiellement mis à disposition de Gally Mauldre ...)

Le personnel de Gally Mauldre

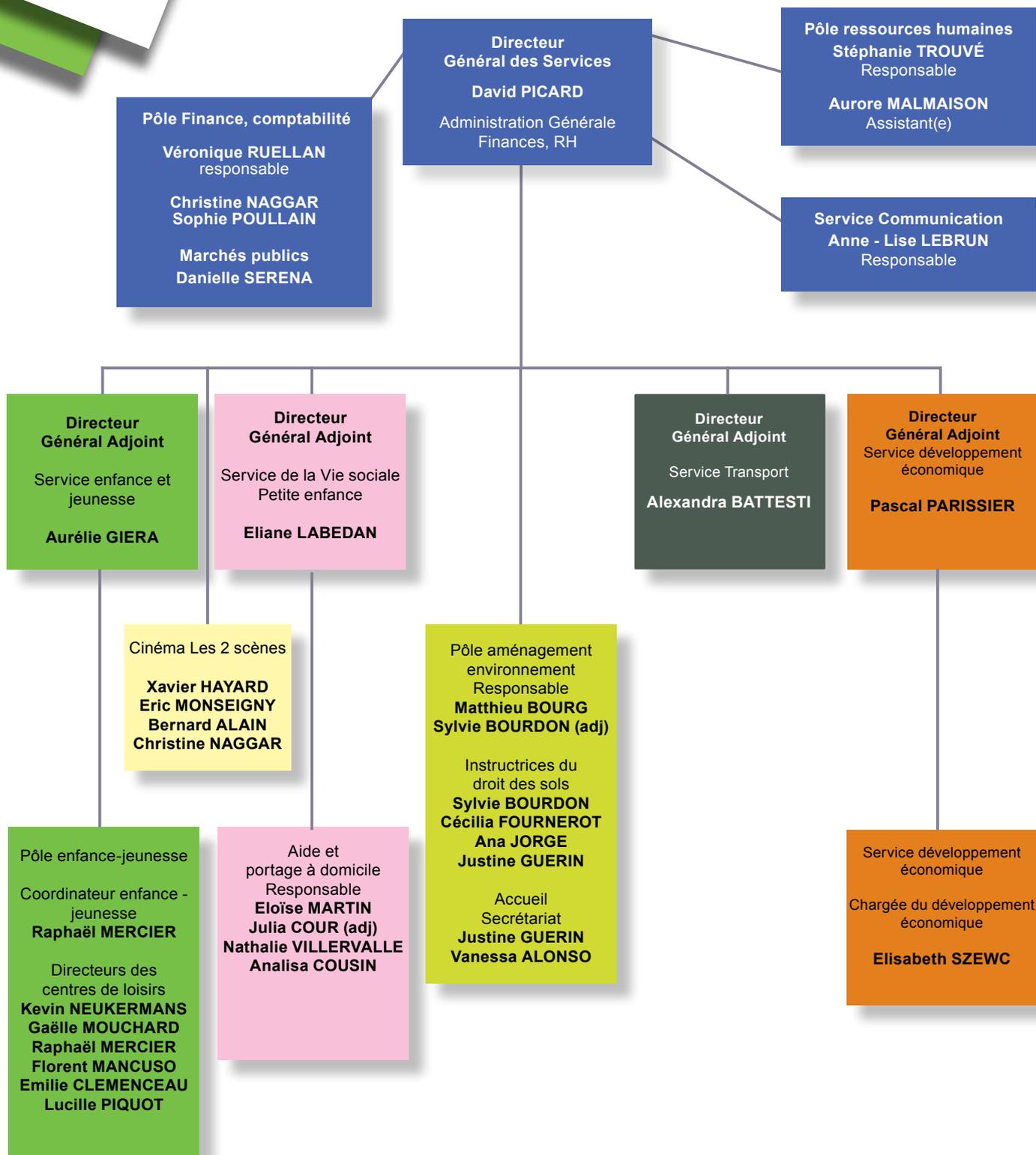
Au 31 décembre 2018, Gally Mauldre compte 21 emplois permanents : 10 agents titulaires dont 1 à temps non-complet et 11 non-titulaires dont 1 à mi-temps et 9 à temps non-complets répartis entre les centres de loisirs et le portage des repas.

La différence entre les emplois permanents de 2018 et de 2019 s'explique par l'annualisation du temps de travail des 8 animateurs.

La plupart des agents de Gally Mauldre ont été transférés des communes qui continuent indirectement à financer leur coût par le biais des attributions de compensation.

Tous les cadres de Gally Mauldre sont des agents des communes partagés avec l'intercommunalité depuis sa création en 2013. Seuls l'assistante du pôle intercommunal d'instruction du droit des sols, ainsi qu'un agent en charge de la comptabilité et un agent en charge du portage des repas ont été recrutés par la C.C. Grâce à cette mutualisation par transfert, Gally Mauldre n'a été obligée de créer que 3 emplois nouveaux dans les fonctions supports pour gérer les compétences intercommunales. L'absence de millefeuille administratif est bien réel à Gally Mauldre.

La plupart des tâches administratives sont gérées par des agents des communes membres qui effectuent ces missions en plus de leurs tâches communales (en majorité des agents de Maule). Aucun agent nouveau n'a été recruté pour l'encadrement (enfance, personnes âgées, communication, aménagement, marchés publics, comptabilité, personnel, secrétariat général).





Davron

Montainville

Saint-Nom-la-Bretonne

Andelu

Maule

Feucherolles

Bazemont

